

# ELECTRICITE

### B1 B1V B2 B2V BR BE Essai - recyclage

**Objectifs :**

- Permettre au stagiaire de réactualiser sa connaissance et sa maîtrise des prescriptions de sécurité selon la tâche qui lui a été confiée
- Permettre aux stagiaires d'intégrer les principales modifications de la norme NF C 18-510
- Permettre à l'employeur de réactualiser et de renouveler le titre d'habilitation :  
B1 B1V B2 B2V BR BC BE Essai

**Public concerné :**

Personnel électricien ou électromécanicien  
- chargé d'exécuter ou de diriger des travaux hors tension ou dans le voisinage de pièces nues sous tension,  
- chargé de réaliser des interventions d'entretien ou de dépannage  
- chargé d'exécuter ou organiser des essais

**Prérequis :**

Avoir suivi la formation initiale B1 B1V B2 B2V Essai BC BR BE essai  
Avoir son titre d'habilitation  
Etre obligatoirement muni des EPI (tenue de travail, chaussures de sécurité, écran facial, gants isolants...) pour effectuer les travaux pratiques en stage

**Périodicité :** recyclage 36 mois après la formation initiale

**Moyens :**

Groupe de 4 à 8 personnes (aucune formation avec un nbre de participants <4 ne sera acceptée)  
Essentiellement pratique avec alternance de démonstrations par le formateur et réalisation des gestes par chacun des stagiaires

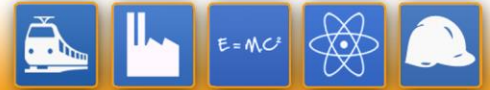
60% théorie  
40% pratique  
Evaluation : 4h

**Nos formateurs sont experts dans leur domaine d'activité.**

**Durée :** 12 heures (soit 2 jours)

**Coût de la formation :** nous consulter

**Contact :** Mélanie POLLET au 03.28.58.77.77 ou mpollet@technifrance.fr



## Module R1 (durée : 4 heures dont 1 heures de pratique inclus)

Analyse des accidents et presque accidents : processus et conséquences avérées ou potentielles.

Pratiques professionnelles.

Effets du courant sur le corps humain : électrisation, électrocution, brûlure.

Habilitation : principe, symboles, limites et formalisation.

Évaluation du risque électrique.

## Module R4 (durée : 6 heures dont 2 heure de pratique inclus)

Zones d'environnement et leurs limites.

Habilitations : limites, analyse des risques et mesures de prévention.

Analyse des risques et mise en œuvre des principes généraux de prévention.

Protection collective : mesures, équipements et signalisation.

Équipements de protection individuelle : identifier, vérifier, utiliser.

Équipements de travail utilisés (échelles, outils à main...) : risques et mise en œuvre.

Mise en sécurité d'un circuit : mise hors tension, VAT, consignation, mise hors de portée.

Documents applicables dans le cadre d'une opération : instructions de sécurité, attestation de consignation, attestation de première étape de consignation, autorisation de travail, certificat pour tiers, avis de fin de travail

Mesures de prévention à appliquer lors d'une opération : éliminer le risque, organiser, délimiter, signaler, respecter et faire respecter

Induction et couplage capacitif et mesure de prévention associée (mise en équipotentialité).

Incendies et accidents sur ou près des ouvrages et installations électriques.

60% de théorie + 40% de pratique.

Exposés théoriques, études de cas pratiques, jeux de rôles, travaux en groupe, permettant de préparer les stagiaires à l'exercice quotidien de leur fonction.

Temps consacré à l'évaluation : 4h00

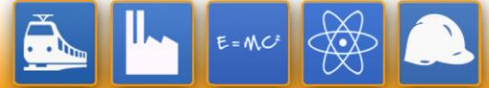
### Évaluation des savoirs et savoir-faire :

- Évaluation formative réalisée à la fin de chaque module à l'aide d'un QCM.
- Évaluation théorique et pratique réalisée en fin de formation.

### Modalités de notations :

Test théorique comprenant 50 questions portant sur les dangers de l'électricité (10 questions), les distances et les zones d'environnement (10 questions dont 2 questions fondamentales) et les limites des opérations liées aux habilitations des électriciens BT (30 questions)

Une note de 25/50 est demandée pour accéder aux tests pratiques.



Test pratique portant les compétences suivantes :

Savoir reconnaître et repérer un environnement à risque (exécutant).

Savoir appliquer la prévention du risque électrique dans le cadre des travaux d'ordre électrique (exécutant).

Préparer des travaux d'ordre électrique (chargé de travaux).

Assurer la direction de travaux confiés à des exécutants (chargé de travaux).

Réaliser une deuxième étape de consignation (chargé de travaux).

Assurer la consignation en 1 étape (chargé de consignation).

Réaliser un dépannage avec nécessité de consignation (chargé d'interventions générales).

Réaliser une connexion/déconnexion (chargé d'interventions générales).

Réaliser une pose de nappe (chargé d'interventions générales).

Accomplir des essais électriques seul ou à plusieurs (chargé d'opérations d'essais).

Le résultat est évalué selon les 4 critères : A (sans erreur), B (erreur acceptable), C (Erreur majeure), D (Erreur Grave).

Critère d'acceptation : Aucun D et un seul C

La réussite aux 2 tests entraîne un avis favorable délivré par le formateur.